



REGLEMENT INTERIEUR & CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : ADHESION A [LA SALLE]

L'inscription peut s'effectuer directement en ligne depuis l'application mobile DECIPLUS en se créant un compte personnel, ou dans les locaux de « Coach & Vous - [La Salle] » - dénommé ci-dessous [La Salle] - auprès du personnel habilité à le faire.

Pour devenir membre du club, il convient :

- De s'acquitter de l'adhésion de [La Salle] (cette adhésion est personnelle, non cessible et non transmissible).
- De régler le montant de la cotisation de son abonnement.
- De prendre connaissances du règlement intérieur et s'engager à le respecter. Toute personne ne respectant pas le règlement ou gênant le bon fonctionnement de l'établissement se verra exclue sans remboursement.

L'accès à [La Salle] est interdit aux mineurs de moins de 16 ans non accompagnés par un adulte.

ARTICLE 2 : RENOUELEMENT / RESILIATION DU CONTRAT

Les formules à la carte sont à durée déterminée.

Aucune résiliation, ni remboursement, pour quelque motif que ce soit, y compris non fréquentation de [La Salle], n'est possible.

Les formules avec abonnement n'ont pas de date de fin de contrat définie à l'avance.

Il n'y a pas d'engagement minimum de durée, l'abonnement se verra tacitement reconduit.

Les formules prennent effet le jour de la souscription de l'abonnement en ligne ou à [La Salle] sur un mois civil (du 1^{er} jour du mois au dernier jour du mois concerné). Le règlement se fait par prélèvement bancaire mensuel selon l'ordre de prélèvement se référant à ce contrat accepté par le signataire.

La résiliation doit être demandée par écrit (mail ou courrier) avant le 25 du mois en cours et sera effective dès la fin de ce même mois. Toute demande de résiliation effectuée après le 25 du mois sera effective à la fin du mois suivant.

Le prix de l'abonnement mensuel pourra être indexé à la fin de chaque année civile en fonction de l'indice du coût de la vie (arrondi par excès à l'euro le plus proche), selon l'indice des prix à la consommation du mois de décembre précédent (« IPC hors tabac pour l'ensemble des ménages », base 126.03 en décembre 2015), avec un minimum annuel de 2%.

Chacune des parties conserve la faculté, en cas de manquement important par l'autre partie à ses obligations, de mettre fin sans délai à l'abonnement par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT DE [LA SALLE]

Les horaires d'ouverture sont affichés dans [La Salle]. La direction se réserve le droit de fermer ses portes pour des raisons d'entretien, de remise en état, d'amélioration des locaux et/ou des installations, et de congés annuels.

Un report d'abonnement peut être envisagé par la direction si la fermeture excède 30 jours. Lors des jours fériés et vacances scolaires, les horaires d'ouverture de l'établissement et le programme des cours collectifs peuvent être modifiés. La clientèle en sera informée par voie d'affichage ou directement via la plateforme de réservation.

Les plannings de cours sont disponibles et mis à jour directement sur la plateforme de réservation DECIPLUS.

Les séances de cours collectifs ne sont accessibles que par réservation y compris pour les « Open Gyms ».

Les cours sur réservations étant limités en nombre de participants, une liste d'attente sera automatiquement générée par la plateforme de réservation. Les créneaux seront automatiquement libérés au plus tard 2 heures avant le début de la séance concernée.

Le client dispose d'un minimum de 6h pour annuler sa participation à un cours réservé sans quoi la séance lui sera décomptée de son forfait et/ou de son abonnement. Si le client oublie d'annuler sa séance, un rappel du règlement lui sera fait et, par la suite, une pénalité de 14 jours sans avoir accès au planning lui sera attribuée. Des oublis trop fréquents d'annulation pourront entraîner sa radiation sans contreparties ni remboursements.

L'espace enfants mis à disposition est placé sous la seule responsabilité des parents, sauf prestation(s) ou offre de service(s) tarifé(es) spécifiques et proposé(es) par [La Salle].

ARTICLE 4 : DOCUMENTS A FOURNIR

- Un RIB
- Une autorisation parentale pour les adhérents mineurs.

ARTICLE 5 : ACCES AU CLUB

L'accès aux installations de l'établissement est réservé exclusivement aux adhérents, pendant les heures d'ouverture de [La Salle], à jour de cotisation. Un pointage systématique devra être effectué à l'entrée.

Les espaces CrossFit doivent être libérés quinze minutes avant l'heure de fermeture.

Les adhérents respectent l'accès aux activités correspondant à leur abonnement souscrit.

ARTICLE 6 : ACCESSOIRES, TENUE VESTIMENTAIRE ET HYGIENE

Chaque adhérent peut apporter :

- Un cadenas pour la fermeture du casier du vestiaire ([La Salle] se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation).
- Une serviette et des chaussures d'intérieur propres pour l'activité CrossFit.
- Toute pratique d'une activité physique se fera dans une tenue correcte et appropriée à l'activité.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement



REGLEMENT INTERIEUR & CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 7 : FREQUENTATION

Pour le bon déroulement des cours collectifs, [La Salle] se réserve le droit de refuser l'accès au-delà d'un nombre qu'elle jugera déraisonnable et pour tout retard qu'elle trouvera excessif et/ou injustifié.

ARTICLE 8 : COTISATION

Toute période d'abonnement commencée sera due en totalité.

Exigibilité par anticipation : à défaut de paiement d'une seule mensualité prévue au contrat, le solde du montant de l'abonnement tel que prévu au contrat deviendra immédiatement exigible.

Résiliation : à défaut de paiement d'une seule mensualité prévue au contrat, le contrat d'abonnement sera résilié de plein droit sans qu'il soit besoin d'effectuer aucune démarche et sous réserve de la clause d'exigibilité par anticipation ci-dessus.

Un abonnement ne peut être suspendu, transmis ou remboursé pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 9 : DIFFERENDS

En cas de paiement impayé (chèque, prélèvement...), le client prendra à sa charge l'ensemble des frais éventuellement supportés par le prestataire et liés, directement ou indirectement, à cet impayé. Il sera en outre facturé un forfait de quinze euros TTC de frais de traitement administratif pour chaque paiement impayé, à chaque présentation.

ARTICLE 10 : ASSURANCES

Chaque membre de [La Salle] est assuré pour tout accident qui pourrait lui arriver engageant la responsabilité civile de l'établissement durant son séjour dans [La Salle].

ARTICLE 11 : CONFORMITE A LA RGPD :

L'adhérent donne accès à ses données personnelles ainsi que le droit de corriger les inexactitudes liées à ces données. L'adhérent donne droit à l'oubli, et donc à la possibilité de supprimer ses données personnelles. [La Salle] n'effectuera pas d'opérations de marketing direct pour des tiers, ni de prise de décisions automatisée ou de profilage. En cas de faille à la donnée personnelle, [La Salle] informera l'adhérent. Le traitement de vos données personnelles doit toujours être conforme à la législation actuelle sur la protection des données. [La Salle] utilise un logiciel antivirus qui protège les malwares, qui assure la protection de vos emails et votre navigation sur Internet. Le réseau d'entreprise de [La Salle] est protégé par un pare-feu. Des sauvegardes automatiques et régulières sont effectuées pour vos données personnelles. Le WIFI de notre réseau d'entreprise est protégé par un mot de passe et n'est pas accessible aux clients/adhérents. Les comptes privilégiés ne sont pas utilisés pour les tâches quotidiennes. L'accès aux comptes privilégiés n'est possible que sur des appareils dédiés et limités à certaines personnes. L'accès aux données personnelles/sensibles est contrôlé et est limité aux personnes en ayant réellement besoin.

ARTICLE 12 : DIVERS

L'adhérent certifie l'exactitude des informations portées au recto et verso et sur la fiche informatique de renseignements. Il reconnaît avoir pris connaissance et accepter dans toute la teneur les conditions générales de vente, les descriptifs et les tarifs de la présente offre. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de [La Salle] pour toutes les informations recueillies. Pour tout litige susceptible de survenir entre [La Salle] et l'un des adhérents, les tribunaux compétents sont ceux de Chartres.

Chaque adhérent autorise expressément [La Salle] ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de ses séances en salle ou en manifestations collectives organisées par [La Salle], sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourrait être apportées à cette durée. Chacun a toutefois la possibilité de refuser ce droit à l'image en écrivant à l'adresse de [La Salle] figurant sur sa fiche.

Prénom + NOM :

Bon pour accord, lu et approuvé, le :